Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 6 (1868)

Heft: 38

Artikel: Pédagogie fédérale

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179935

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, 19 septembre 1868.

Lausanne aura un théâtre! Voilà qui est aujourd'hui bien entendu! Grâce à la générosité des autorités communales et à l'esprit public qui s'est manifesté d'une manière inattendue, le capital nécessaire est complétement réalisé.

Le coût des constructions est évalué à 400 mille francs. La commune fournit 100 mille francs, outre les terrains nécessaires. Restait à trouver 300 mille francs, que le public devait fournir par une prise d'actions dont l'intérêt ne peut pas dépasser le 3 ½ p. %. Le comité d'initiative pensait obtenir de cette manière 200 mille francs et comptait demander le solde à l'emprunt. Mais il s'était trompé! En peu de jours, la prise d'actions atteignait le chiffre de 300 mille francs; le nombre maximum des actions, qui est de 600, était complétement atteint, et il a même fallu refuser 35 actions qui se sont présentéestrop tard.

Ûn grand nombre de personnes ont souscrit cinq, dix, quinze ou vingt actions; mais le nombre des propriétaires d'une action est grand aussi, puisqu'il atteint le chiffre de 250 environ. Il y a donc eu une véritable participation de toutes les classes de la société lausannoise, une manifestation spontanée de l'esprit public à laquelle bien peu de personnes s'attendaient. On peut donc dire aujourd'hui, avec plus d'assurance qu'il y a trois mois, que le théâtre était désiré à Lausanne, qu'il était un besoin de notre population. La persistance mise par quelques-uns à le réclamer a eu donc ce bon résultat de faire taire les oppositions et d'obtenir enfin, en 1868, une salle de spectacle dont Lausanne n'aurait jamais dù se dessaisir, puisqu'elle en possédait une autrefois.

La salle de spectacle pourra renfermer 800 spectateurs commodément assis; dans le bâtiment central, il y aura en outre une salle de concert, plus petite, disposée de manière à servir de foyer dans les grandes réunions, de salle de bal, etc. Deux ailes sont ajoutées à ce bâtiment: l'une d'elles renfermera un café-restaurant, avec un jardin et une grande salle à manger, disposée de manière à pouvoir, dans certaines occasions, être jointe à la petite salle de concert; la seconde aile sera distribuée de la manière qui pourra lui faire produire le plus grand revenu possible.

Le terme de la Société est fixé à cinquante ans. A l'expiration de la durée de la Société et après le sans autres débours, en possession de tout l'actif social.

S. C.

Le 20 août dernier, les radicaux de la ville de

remboursement des actions, la commune rentrera,

Le 20 août dernier, les radicaux de la ville de Berne se sont réunis pour discuter la révision de la Constitution fédérale, au point de vue de la centralisation militaire.

Dans cette réunion, M. le colonel Feiss, secrétaire du département militaire, a essayé, dans un long exposé, de faire ressortir, en faveur de la centralisation, les défauts de notre organisation militaire. Non seulement il voudrait que nous fussions soldats jusque dans la vieillesse, mais que, dès l'enfance, nous fussions initiés au métier de la guerre. M. Feiss prétend que les cantons feraient de notables économies en laissant à la Confédération l'organisation et l'instruction de l'armée.

« Rien n'empêchera, a-t-il dit, qu'on ne joigne » à l'école primaire l'enseignement de la gymnas-» tique; qu'à l'enseignement de la géographie on » joigne l'étude du terrain; qu'à celui de l'histoire » on joigne l'histoire militaire; qu'en enseignant les » mathématiques on ne fasse en même temps un » cours de balistique, etc., etc. »

C'est à propos de ces utopies militaires de M. Feiss, que la Gazette de Lausanne a publié, il y a quelques semaines, un long article intitulé: La centralisation militaire, et que nous recevons aujourd'hui les lignes suivantes:

Pédagogie fédérale.

Autrefois les colonels gagnaient des batailles; aujourd'hui ils font de la pédagogie, et c'est dans le
champ de l'enseignement qu'ils vont désormais moissonner les lauriers. C'est ce que nous révèle un
rapport fait à l'*Union libérale*, de Berne, par un
colonel attaché au bureau du Département militaire
fédéral. Colonels et Département tédéral, voilà deux
titres qui rappellent déjà toute une série d'heureuses réformes; mais cela n'est rien auprès de ce
que nous annonce le susdit rapport, qui réellement
renferme des idées si nouvelles, si sages, si fécondes, que nous ne pouvons résister au plaisir d'en
faire part aux lecteurs du *Conteur vaudois*.

Jusqu'ici, la pédagogie a suivi une tendance éminemment fausse; les maîtres dans cet art, Girard, Pestalozzi, lui assignaient pour but la préparation de l'homme à une vie supérieure soit dans ce monde, soit dans l'autre. Evidemment Girard n'y entendait rien, Pestalozzi n'y voyait goutte. Pourquoi s'élever si haut, pendant que l'on est encore sur cette terre, au bon temps des mitrailleuses et des chassepots? Que parle-t-on d'hommes, de citoyens: ce sont des militaires qu'il nous faut, et rien que des militaires, depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Il est temps de rentrer dans une voie plus rationnelle; le rapport en question nous en indique les moyens qui sont excessivement simples et s'adaptent si bien au système actuel, que leur introduction pourra se faire presque sans difficultés. Voyez plutôt. On fait actuellement de la géographie, même dans la dernière des écoles primaires; rien n'empêchera d'y ajouter l'étude du terrain, au point de vue militaire. Tout en donnant sa leçon et en surveillant d'un œil les babillards, le maître indiquera soigneusement les points forts du pays, les points exposés, en même temps qu'il donnera quelques détails sur l'art des fortifications; puis, pour rendre cet enseignement réellement profitable, il y joindra quelques notions de tactique. Ca ira tout seul : chacun connaît les heureuses dispositions qui se manifestent pour la lutte chez l'enfant : à 7 ans, le moutard est déjà fort sur le coup de poing et sur la bousculade; au maître intelligent à découvrir, dans ces querelles hâtives, les premiers éléments de la science militaire, qui se trouvera ainsi à la portée des plus jeunes têtes. Plus tard, quand le gamin connaîtra ses quatre règles, on passera à des développements plus relevés, et ainsi de suite, progressivement, on arrivera aux écoles de peloton, de compagnie, perfectionnées par le nouveau règlement fédéral. Les aînés qui montreront des aptitudes, recevront les premiers développements de la stratégie. De cette manière, le plus simple soldat pourra au besoin remplacer son colonel, lorsque celui-ci, sur le champ de bataille, aura perdu une jambe, un bras... ou la tête, ce qui arrive quelquefois, malheureusement.

Après l'étude du terrain et de la tactique, rien de plus important que la balistique; chacun en conviendra. Pour moi j'enrage que notre régent, un brave homme pourtant, et qui orthographiait admirablement, ne nous en ait jamais dit un traître mot. Point ne sera besoin d'en faire un enseignement à part, mais simplement une application toute naturelle des mathématiques. D'attrayants problèmes sur la trajectoire alterneront heureusement avec ceux, parfois trop arides, de nos manuels.

Quant aux résultats on n'en saurait douter. Actuellement nos tireurs visent singulièrement juste; ils frappent en pleine poitrine; que sera-ce lorsqu'ils connaîtront la balistique!.... Les sciences naturelles fourniront à leur tour à l'enseignement militarisé une infinité de ressources. En parlant chimie, la poudre fédérale, sa composition, ses différentes espèces tomberont naturellement dans le sujet. En zoologie, l'intérêt se portera plus particulièrement sur le cheval, ce noble et inséparable compagnon du colonel.

Bień des gens se demanderont sans doute s'il n'y

aurait rien à faire pour le mulet, si précieux pour l'artillerie de montagne.

On pourrait, croyons-nous, poser sans crainte la question à l'autorité fédérale, car son administration paternelle ne néglige point les animaux; dernièrement encore, les pères de la patrie, qui ne donneraient pas un liard pour une exposition scolaire, votaient une forte subvention en faveur du bétail suisse qui, à cette heure même, tient grandes assises à Langenthal, grâce à cette touchante faveur.

Le rapport se tait sur un cours d'esthétique fédérale que le Département militaire ferait donner aux Welches, pour réformer leur goût, et leur apprendre à apprécier le mérite et l'élégance des nouvelles coiffures militaires. Il ne dit rien non plus des instructions à donner aux sages-femmes et aux nourrices, instructions indispensables pour préparer, dès le berceau, l'enfant à sa future vocation.

Mais attendons, toutes ces choses viendront en leur temps. — Quant aux instituteurs, ils auront nécessairement aussi un uniforme et leur instruction militaire, et nous touchons à cet âge heureux annoncé par le noble lord Brougham, où l'instituteur primaire règlera les destinées des peuples.

Quels progrès! les colonels seront pédagogues et les régents seront colonels; ils s'appelleront frères d'armes et leur union commencera l'ère de la fraternité universelle. La Suisse fera l'admiration des peuples et c'est bien alors qu'on pourra lui donner sans flatterie le titre d'éducateur du genre humain.

E. D.

Une mystification en partie double.

Causerie genevoise.

Les Causeries à date fixe ne sont pas notre fait, les abonnés du Conteur ont pu s'en apercevoir; tantôt les sujets font absolument défaut sur la place, tantôt ils se pressent à tel point qu'il est impossible de n'en pas laisser échapper plusieurs qui fourniraient cependant de piquantes actualités.

C'est ce qui nous arrive aujourd'hui. Les orages du Grand Conseil à propos de l'hospice général qui va être enfin créé, la pieuse fureur du clergé catholique, au sujet de Monseigneur d'Hébron que nous ne voulons pas reconnaître comme évêque de Genève, nous fourniraient plus d'une réflexion humoristique; toutefois, nous donnerons la préférence à une excentricité qui a mis la population féminine de notre ville sur les dents.

Comme nous avons déjà parlé des Eves genevoises lors des séances de M. Naville, nous ne reviendrons pas sur les traits saillants du caractère de nos concitoyennes, les croyant suffisamment connus.

Or, voici l'annonce qu'on lisait dans le Journal de Genève du 1er et du 3 septembre :

» DEMANDE EN MARIAGE.

» Un Monsieur de trente-deux ans, très bonne » famille, fortune indépendante (plus tard, riche), » désire s'unir à une dame d'une trentaine d'an-» nées; aimable et bon caractère, indépendante, » bienfaisante, fortune et rentes lui restent pro-